

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 29 août 2022  
Président : M. Marco CARENZA  
Rapport sur : Préavis N° 2022/51  
Rapporteur : M. Olivier RIESEN

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le préavis N° 2022/51 concernant « Parc Perdtemps – Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 640'000.- pour le financement de 4 postes de travail relatifs au développement du projet « Pleine Terre » sur 10 ans maximum – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.- pour l'établissement du plan d'affectation et la mise au point d'un concept de communication »,  
**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### décide :

1. de prendre acte de l'organisation de projet et des principes du déroulement des études de la phase du projet global, ainsi que des besoins en ressources internes pour conduire les études et accompagner la démarche ;
2. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets des exercices 2023 à 2032 un montant de CHF 640'000.- TTC, destiné à financer la création de 4 postes de travail à 100% en contrat à durée déterminée (CDD) ou maximale (CDM), rattachés respectivement au Service du territoire, au Service des infrastructures, au Service de l'environnement et au Service d'architecture. Ce montant sera porté aux comptes N° 351/420/430/440.3011.00 – *Traitements* et suivants.
3. de prendre acte de l'évolution des besoins en ressources internes sur la durée du développement et de la réalisation du projet, nécessitant la création de postes de travail supplémentaires qui feront l'objet d'une demande de crédit ultérieure ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.- TTC pour l'établissement du plan d'affectation et la mise au point d'un concept de communication ;
5. de porter ce dernier montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 30 août 2022.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**Le Président :**



**La Secrétaire :**